

LCL Actions Monde Environnement

Investir dans des sociétés internationales
cherchant à contribuer à la transition
énergétique et écologique

Fonds commun de placement (FCP) de droit français



Document marketing promotionnel à destination des clients particuliers.

LCL Actions Monde Environnement n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.



Créé par le ministère de la Transition écologique, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables (<https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>)



Le fonds n'investit pas dans les entreprises dont une certaine part du chiffre d'affaires est issue des énergies fossiles (extraction de charbon, de pétrole ou de gaz, etc.)



LCL Actions Monde Environnement

LCL Actions Monde Environnement a pour objectif de tirer profit des éventuelles opportunités d'investissement des marchés d'actions internationaux, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une gestion centrée sur les sociétés internationales cherchant à contribuer à la transition énergétique et écologique.

LCL Actions Monde Environnement est un fonds dit « nourricier », c'est-à-dire qu'il est investi en quasi-totalité dans un OPC dit « maître » en l'occurrence dans le fonds Amundi-KBI Actions Monde Environnement et à titre accessoire en liquidités. LCL Actions Monde Environnement n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

Quels sont les enjeux de la transition énergétique et écologique?

1 Un enjeu environnemental

- Lutter contre le changement climatique en passant d'un système énergétique principalement axé sur des énergies fossiles à un mix énergétique basé en grande partie sur des énergies renouvelables.
- Améliorer l'efficacité énergétique, adapter nos infrastructures au changement climatique, adopter des modèles agricoles durables, réduire les déchets, protéger nos ressources naturelles sont autant d'autres défis qui soutiennent la transition énergétique et écologique.

2 Un enjeu social

- L'énergie, l'eau et la nourriture jouent un rôle fondamental dans la vie des hommes. Ces ressources sont un enjeu majeur dans le développement de nos sociétés.
- Lutter contre le changement climatique pour réduire les risques sanitaires.

3 Un enjeu économique

- La transition énergétique et écologique mobilise de nombreuses industries et stimule l'innovation technologique.
- Des dépenses significatives sont nécessaires. Rien que dans le domaine de l'énergie propre, de 3000 à 6000 milliards de dollars de dépenses par an sont nécessaires sur les trois prochaines décennies pour l'approvisionnement en énergies et les infrastructures¹.

Un univers d'investissement autour de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique

L'équipe de gestion construit un univers d'investissement composé de sociétés internationales (incluant également les sociétés basées dans les pays émergents) qui apportent des solutions aux besoins urgents de fournir suffisamment d'eau, d'énergie propre, d'infrastructure et de nourriture à la planète et composé des entreprises qui favorisent la transition vers une économie circulaire.

Après avoir exclu certaines activités économiques, et notamment les entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'Accord de Paris sur le climat comme l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz*, l'équipe de gestion classe l'univers investissable en 3 groupes selon le pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises dans les 8 éco-activités suivantes:

- Énergie
- Bâtiment
- Gestion des déchets et contrôle de la pollution
- Industrie
- Transport propre
- Technologies de l'information et de la communication
- Agriculture et forêt
- Adaptation au changement climatique

Source : Amundi Asset Management à février 2025. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du fonds, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci.

¹ <https://about.bnef.com/new-energy-outlook/>

* Au sens de l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

La conviction au coeur du processus d'investissement

- La sélection de titres combine une approche financière (estimation de la croissance potentielle des bénéficiaires, capacité à réaliser une croissance régulière sur le long terme, appréciation du risque spécifique, valorisation) et une approche extra-financière basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.
- L'équipe de gestion sélectionne les titres en respectant des contraintes de chiffre d'affaires : au moins 20% d'émetteurs de type I (réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités) et au moins 75% d'émetteurs de type I et II (type II : entre 10% et 50% du chiffre d'affaires réalisé dans les éco-activités).
- Les entreprises représentant les meilleures caractéristiques en termes de rendement et de risque sont retenues dans le portefeuille cible composé de 50 à 90 valeurs.



Pour plus de détails concernant la politique d'investissement, veuillez vous reporter au Document d'informations clés (DIC) et au Prospectus

Exemples de solutions fournies par les entreprises détenues dans le portefeuille

Solution 1 Electrification des transports

Besoin

Réduire les émissions carbone dues aux transports. Les véhicules électriques sont essentiels pour réduire les émissions carbone, la dépendance aux énergies fossiles et pour améliorer l'efficacité des véhicules.

Solution

Concevoir, développer et produire des systèmes de stockage d'énergie et des composants de véhicules électriques tels que les batteries, les inverseurs de puissance et les infrastructures pour charger qui permettent la transition vers l'électrification des transports.

Solution 2 Entreprises d'ingénierie et conseil

Besoin

Accroître la résilience des villes et des infrastructures face au changement climatique tels que l'élévation du niveau de la mer, les inondations ou les ouragans.

Solution

Fournir des solutions durables en matière de conception, d'ingénierie et de conseil pour répondre aux demandes des clients, qui sont déterminées par des tendances mondiales telles que l'urbanisation, le changement climatique et la numérisation.

Risques

Ce fonds n'offre ni promesse de performance, ni protection, ni garantie de la valeur liquidative. L'investisseur s'expose donc à un risque de perte en capital.

L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation réglementaire (prospectus et DIC).

Les autres risques liés au fonds sont les suivants :

- Risque actions
- Risque discrétionnaire
- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)
- Risque juridique
- Risque en matière de durabilité

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

LCL Actions Monde Environnement

Fondée en 1980, KBIGI est une société de gestion d'actifs basée à Dublin en Irlande. Elle est présente en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie. Une équipe de spécialistes innovante avec 23 ans en moyenne d'expérience dans la gestion de stratégies autour des ressources naturelles. Un processus de gestion éprouvé avec plus de 7 milliards d'euros d'encours sous gestion pour les stratégies autour des ressources naturelles².

Caractéristiques principales

CODE ISIN	FR0011689447
Forme juridique	FCP de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation
Horizon minimum de placement recommandé	5 ans
Zone géographique	Monde
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank France
Date de création de la part	23/04/2014
Devise de référence	EUR
PASSATION DES ORDRES	
Souscription minimum : 1 ^{ère} / ultérieures	1 millième de part
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	12h25

Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

Quels sont les risques ?



L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Actions Monde Environnement.

Classification SFDR*



Ce fonds reprend dans son processus d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [opc.lcl.fr](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le fonds visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds.**

*Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. Source : KBIGI au 31 décembre 2024

Avertissement

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où le fonds a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus de l'OPC.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion de l'OPC, ou sur www.amundi.fr.

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de l'OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un OPC.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

L'OPC présenté dans ce document est géré par Amundi AM, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Date de publication : février 2025

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

